



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointe au maire, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, conseillers municipaux

Représentés :

M. Serge BLIN par M. Benoit JULIENNE,
Mme Sophie CAMPISCIANO par Mme Marie-France LAUNET
M. Zaïme ALI-BELHADJ par M. Rémi JEANNOT
Mme Dominique GUILLAN par Mme Françoise BALTHAZARD
Mme Sandrine MOURET par M. Pierre-Alexandre MOURET

Absents : M. Claude PREVOST

Secrétaire de séance : M. Benoit JULIENNE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir : 5

2024-04-25

OBJET : Subvention aux associations – premier versement

Rapporteur : Pierre-Alexandre MOURET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune soutient chaque année un certain nombre d'associations pour leur action.

A ce titre, il informe le conseil municipal que chaque association a présenté sa demande de subvention 2024, laquelle a fait l'objet d'un échange constructif permettant ainsi d'estimer avec précision les actions de chacune d'entre elles et leur besoin de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240412-2024_04_25-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

VU le Budget primitif 2024 délibéré et approuvé ce jour, et notamment l'article 65748 provisionné pour 100 000 €,

VU les dossiers de demandes de subvention présentés par les associations,

VU la Commission Vie Associative du 8 février 2024,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 19 mars 2024,

VU le Bureau municipal en date du 26 mars 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

à la majorité des suffrages exprimés, une voix contre M. Valentin BLOT) et cinq abstentions s'étant manifestées (M. Serge BLIN, M. Benoit JULIENNE, Mme Françoise BALTHAZARD, Mme Dominique GUILLAN, Mme Pascale BEAUCHENE),

➤ **DECIDE** d'allouer une subvention à

Association	Montant alloué en 2023	Montant proposé pour 2024	Montant du premier versement
Association des Habitants de Saint-Aubin	22 916,00 €	25 079,00 €	21 317.00 €
COMITE DES FETES de Saint-Aubin	7 000,00 €	12 000,00 €	10 200.00 €
FORTISSIMO	11 445,00 €	11 910,00 €	10 123.00 €
POTCOM	330,00 €	1 052,00 €	894.00 €
QUN WU	493,00 €	355,00 €	355.00 €
Saint Aubin Séniors	37 061,00 €	6 744,23 €	5 733.00 €
TENNIS CLUB Saint-Aubin	11 900,00 €	9 510,00 €	8 084.00 €
Union des Combattants de Saint-Aubin	380,00 €	400,00 €	400.00 €
Association sportive de Villiers-le-Bâcle	8 898,00 €	9 974,00 €	9 974,00 €
AMIS DE LA FERME DE VILLIERS	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
ALZHEIMER ESSONNE	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
LES RESTOS DU CŒUR	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
LE SECOUR CATHOLIQUE	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
EMMAUS	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
LE SECOURS POPULAIRE	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
SNL	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €

⇒ **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 chapitre 65.

Publié sur le site de la commune

Le secrétaire de séance
Benoit JULIENNE,

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 02 avril 2024

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240412-2024_04_25-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024